



LIGUE RÉGIONALE DE
TIR DE L'ÎLE-DE-FRANCE

SAISON 2022/2023

ORGANISATION DU TIR SPORTIF

10 MÈTRES

Mise à jour 09/11/2022

**ADDITIF RÉGIONAL AU
RÈGLEMENT DE GESTION
SPORTIVE F.F.TIR**

LRTIDF - 9 villa Thoréton - 75015 Paris

Mail : secretariat@lrtidf.org

Téléphone : 01.45.57.34.20

Site internet : <https://ligue.idf-tir.org/>

Table des matières

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES IMPORTANTES.....	3
1. CONTACT AVEC LES ATHLÈTES	3
2. PARA-TIR	3
3. DÉROGATIONS.....	3
4. PLANS DE TIR.....	3
5. INSCRIPTIONS.....	3
6. ENGAGEMENTS.....	3
7. CODE VESTIMENTAIRE (voir G.S. F.F.Tir – pages 12 et 13)	3
8. RÉSULTATS et PALMARÈS	3
II. RAPPEL du règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2021-2022 (extraits).....	4
1. PARTICIPATION	4
III. CALENDRIER SECTION COMPÉTITION 2022/2023	6
IV. CATÉGORIES D'ÂGE : SAISON 2022/2023.....	7
V. CRITÉRIUM RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR	8
1. RÈGLES GÉNÉRALES.....	8
2. CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL	8
3. CRITÉRIUM RÉGIONAL.....	9
VI. SECTION COMPÉTITION 10M 2022 / 2023	10
PISTOLET, CARABINE, ARBALÈTE MATCH et FIELD, CIBLE MOBILE, et PARA-TIR	10
1. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX.....	10
2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	11
3. CHAMPIONNATS DE FRANCE.....	12
4. TABLEAUX DES QUOTAS DE PARTICIPATION	13
VII. CHAMPIONNATS DES CLUBS.....	16
Arbalète Field 18m - Carabine et Pistolet 10m Adultes - Carabine et Pistolet 10m Écoles de Tir 16	
1. COMPOSITION DES ÉQUIPES	16
2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION.....	16
3. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX.....	16
4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	17
5. CHAMPIONNATS DE FRANCE	17
VIII. GESTION SPORTIVE 2022 / 2023	18
ÉCOLES DE TIR	18
1. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX.....	18
2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	18
3. CHAMPIONNATS DE FRANCE.....	19
4. TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	20

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES IMPORTANTES

R.C.L.	Mme Denise VILLA	villa.denise@orange.fr	Tél. 06 66 24 02 46
G.A.L.S ¹	Gestionnaire sportif	competitions@lrtdf.org	Tél. 01 45 57 38 76
Ligue	Mme Sylvia GARNIER	secretariat@lrtdf.org	Tél. 01 45 57 34 20

1. CONTACT AVEC LES ATHLÈTES

Les Présidents de Club doivent veiller à ce que leurs compétiteurs soient joignables en s'assurant que les coordonnées de chacun (adresse, téléphone mobile et e-mail) soient accessibles sur ITAC.

2. PARA-TIR

Les athlètes para-tir seront intégrés dans tous les niveaux des compétitions de la gestion sportive.

3. DÉROGATIONS

Les demandes de dérogation doivent être établies sur le document téléchargeable sur le site de la Ligue.

Les Responsables Compétitions des Départements (R.C.D.) devront inclure dans leur palmarès - avant de les transmettre à la Ligue - les résultats H.M. de leurs athlètes, s'ils souhaitent tirer leur échelon régional en Île-de-France, afin qu'ils apparaissent dans la liste des athlètes qualifiés.

4. PLANS DE TIR

La Ligue diffuse tous les plans de tir sur son site.

5. INSCRIPTIONS

Les Clubs signalent à la Ligue par écrit les athlètes qui ne désirent pas participer aux championnats régionaux afin qu'ils soient retirés des plans de tir et qu'ils ne soient pas facturés.

6. ENGAGEMENTS

Les Clubs n'ayant pas encore réglé les engagements de leurs athlètes aux différents championnats de la saison 2021/2022 ne pourront pas participer aux championnats de la saison 2022/2023.

Le montant des factures doit être intégralement réglé avant le début du championnat concerné.

Ne pourront être déduits que les engagements des athlètes ayant prévenu préalablement la Ligue de leur absence ou n'ayant pu participer pour cas de force majeure (**sur présentation d'un justificatif**).

Le règlement est à effectuer par virement bancaire sur le compte de la Ligue Régionale de Tir.

7. CODE VESTIMENTAIRE (voir G.S. F.F.Tir – page 13)

A tous les échelons de la GS : tous les vêtements portés par les concurrents lors de ces compétitions devront être des tenues sportives appropriées pour les athlètes.

Les tenues dites « camouflage », « combat » ou « police » sont interdites.

Pour les disciplines ISSF/WSPS : le port du jean bleu (ou denim) est interdit. Pour le cas spécifique des épreuves Mixte par équipe Pistolet 10m, les athlètes concernés devront porter la même tenue (haut) lors de la phase qualificative et la phase finale.

Durant les compétitions, les athlètes doivent porter des chaussures conformes aux règles. Ils ne sont pas autorisés à porter tout type de sandales, ni à retirer leurs chaussures (avec ou sans chaussettes).

Pour les disciplines hors ISSF/ WSPS : le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme, sans trous et sans découpes effilochées.

8. RÉSULTATS et PALMARÈS

Les responsables départementaux transmettent le **fichier export ISIS des résultats** et leur **palmarès** (l'export n'est pas un palmarès) de leurs championnats au secrétariat de la Ligue (secretariat@lrtdf.org) et au gestionnaire sportif (competitions@lrtdf.org).

¹ Gestionnaire Administratif et Logistique Sportive

II. RAPPEL du règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2022-2023 (extraits)

1. PARTICIPATION

a) Conditions

Seuls peuvent participer aux compétitions organisées dans le cadre de la GESTION SPORTIVE :

- Les athlètes en possession de la licence de la saison en cours, enregistrée par le service licence de la FFTIR **au minimum un mois avant la date du 1^{er} championnat et validée par le Président du Club**, certifiant, dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

Pour rappel : Le certificat médical au dos de la licence est désormais inutile et il ne sera plus nécessaire de présenter un certificat médical lors des championnats. Sur ces championnats la présentation de la licence pourra toujours être exigée par l'organisateur.

- Ayant satisfait au principe de qualification, propre à chaque épreuve (voir A.2.1 GS F.F.Tir) et défini pour chaque niveau
- Régulièrement inscrits à la compétition concernée, leur club ayant acquitté les droits afférents à celle-ci.

Les athlètes devront présenter leur licence en récupérant leur fiche planning.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale dans le cadre de l'A.U.T. (autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques, valable 1 an), des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Dans ce cas, il peut participer et figurer au palmarès sauf pour les produits bêtabloquants conduisant au Hors-Match (HM). Lorsque cette déclaration est faite seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès.

b) Dérogations

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la Section Compétition ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour raison valable, un athlète ne peut participer à son championnat départemental ou régional, il peut, exceptionnellement et uniquement par écrit, demander une dérogation pour :

- Être autorisé à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département ou d'une autre ligue.
- Ou obtenir la prise en compte du championnat départemental à titre de championnat régional.
- Ou obtenir la qualification directe à l'échelon supérieur.

Le formulaire de demande de dérogation est disponible sur le site de la Ligue et sur ITAC.

Les dérogations seront accordées :

- **à l'Échelon départemental**, par le Responsable Compétition de son Département (RCD) ou par le Président du Comité Départemental (si pas de RCD) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée, - et qui enverra un double de son accord à la Ligue -
- **à l'Échelon régional**, par le Responsable Compétition Ligue (RCL) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.

Attention : les demandes de dérogation sont obligatoires même pour les athlètes dont la ligue n'organise pas d'échelon qualificatif dans une discipline donnée.

Il est de la responsabilité de l'athlète de demander au RCD ou au RCL d'accueil les modalités d'inscription en joignant l'accord de sa dérogation puis de transmettre, aussitôt le championnat tiré, la preuve et le résultat de sa participation au RCD de son département ou au RCL de sa ligue.

c) Surclassements (voir GS Fédération & A.1.5)

- Les athlètes ayant opté pour leur catégorie réelle ou de surclassement lors de première compétition inscrite au calendrier de la Section Compétition, devront, **dans une épreuve donnée**, conserver cette même catégorie jusqu'à la fin de la saison sportive et ce pour toutes les compétitions officielles fédérales.

- Le surclassement est autorisé dans toutes les catégories pour les adultes (D2, D3, S2 et S3). Exemple : S2 en S1 ou encore D3 en S1.

- Dans toutes les épreuves de la discipline Écoles de Tir, le surclassement est interdit quelle que soit la catégorie d'origine.

- Seul le simple surclassement est autorisé pour les catégories MF et MG. Le double surclassement est autorisé pour les catégories CF et CG. Il peut ne pas l'être en fonction des spécificités des différentes disciplines et épreuves.

Le passage d'une catégorie à celle qui lui est immédiatement supérieure est considéré comme un simple surclassement.

d) Cas particulier (voir GS Fédération & A.1.7)

Les étrangers licenciés à la F.F.Tir qui participent aux différents échelons verront leurs résultats apparaître sur le palmarès au rang qui leur revient avec la mention ET sans que le classement des autres tireurs n'en soit affecté. Ils recevront le cas échéant une médaille correspondant à leur performance, mais ne pourront revendiquer un quelconque titre, ni une sélection en Équipe de France.

Au maximum un seul tireur de nationalité étrangère, licencié à la F.F.Tir, peut faire partie d'une équipe.

III. CALENDRIER SECTION COMPÉTITION 2022/2023



CALENDRIER HIVER 2022-2023



Mise à jour du 09/11/22

*M : Minimes, C : Cadets, J : Juniors

OCTOBRE 22		NOVEMBRE 22			
1er	STAGE ANIMATEUR DE CLUB COURBEVOIE	6	DATE LIMITE CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX CIBLE MOBILE / ARBALÈTE MATCH / ARBALÈTE FIELD 18m		
2	STAGE ANIMATEUR DE CLUB COURBEVOIE	11 au 13	MATCH QUALIFICATIF PISTOLET/CARABINE 10m (C/J)* GUYANCOURT		
15	MATCH QUALIFICATIF PISTOLET/CARABINE (C/J)* CHOISY-LE-ROI	13	DATE LIMITE CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 10m PRÉCISION PISTOLET/CARABINE - PIST. STANDARD & VITESSE		
16	MATCH QUALIFICATIF SKEET (M/C/J)* CHARMENTRAY	19	MATCH QUALIFICATIF SKEET (M/C/J)* CHARMENTRAY		
16	STAGE C.A.C. MAISONS-LAFITTE	19	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE		
22 et 23	Match des 5 ligues ARMES ANCIENNES PÉROUGES	22	MATCH QUALIFICATIF PARATIR BRIE-COMTE-ROBERT		
23	STAGE ANIMATEUR DE CLUB COURBEVOIE	26 et 27	Championnats RÉGIONAUX ARBALÈTE MATCH 10m VILLEMOMBLE		
25 au 27	MATCH QUALIFICATIF "SÉLECTION JEUNES ESPOIRS" (M)* 10m - VILLEBON SUR YVETTE	26 et 27	Championnats RÉGIONAUX ARBALÈTE FIELD 18m CHENNEVIÈRES		
		27	STAGE C.A.C QUINCY-VOISINS		
		27	MATCH QUALIFICATIF PISTOLET/CARABINE 10m (M/C/J)* PONTOISE		
DÉCEMBRE 22		JANVIER 23		FÉVRIER 23	
3 et 4	Championnats RÉGIONAUX CIBLE MOBILE 10m - ETRÉCHY	14	MQ PISTOLET/CARABINE 10m (C/J)* à déterminer	4 et 5	STAGE INITIATEUR (1ère partie) COURBEVOIE
10 et 11	Championnats RÉGIONAUX 10m PRÉCISION PIST/CARA - PIST. STANDARD & VITESSE EAUBONNE	15	STAGE C.A.C. MONTGERON	6 au 11	Championnats de FRANCE 10m - MONTLUÇON
18	DATE LIMITE CHAMPIONNATS DES CLUBS - Tour départemental 10m	21	PISTOLET Championnats RÉGIONAUX des CLUBS 10m ADULTES MONTEREAU	11	MQ SKEET (M/C/J)* CHARMENTRAY
		22	STAGE POSITIONNEMENT INITIATEUR COURBEVOIE	19	DATE LIMITE CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL ÉCOLES DE TIR
		28	MQ PISTOLET/CARABINE 10m (C/J)* à déterminer		
		29	Championnats RÉGIONAUX des CLUBS 10m EdT - CRÉTEIL		
MARS 23		AVRIL 23		MAI 23	
11	MQ SKEET (M/C/J)* CHARMENTRAY	8	Championnats RÉGIONAUX ÉCOLES DE TIR CIBLE MOBILE - ÉTRÉCHY	26 au 29	Championnats de FRANCE ÉCOLES DE TIR - MONTBELLIARD
11 et 12	STAGE INITIATEUR (2ème partie) COURBEVOIE	2	STAGE INITIATEUR (dernière partie) COURBEVOIE		
12	Critérium RÉGIONAL ÉCOLES DE TIR - MONTEREAU	15	MQ SKEET (M/C/J)* CHATELAILLON		
18 et 19	Championnats de FRANCE des CLUBS 10m - SAINT-GAUDENS	15 et 16	Championnats RÉGIONAUX ÉCOLES DE TIR - LE PERRY EN YVELINES		
26	DATE LIMITE CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ÉCOLES DE TIR				

IV. CATÉGORIES D'ÂGE : SAISON 2022/2023

Poussins	PF ou PG	nés après le	31/12/12
Benjamins	BF ou BG	nés entre le	01/01/11 et le 31/12/12
Minimes	MF ou MG	nés entre le	01/01/09 et le 31/12/10
Cadets	CF ou CG	nés entre le	01/01/06 et le 31/12/08
Juniors	JF ou JG	nés entre le	01/01/03 et le 31/12/05
Dames 1 ou Seniors 1	D1 ou S1	nés entre le	01/01/78 et le 31/12/02
Dames 2 ou Seniors 2	D2 ou S2	nés entre le	01/01/63 et le 31/12/77
Dames 3 ou Seniors 3	D3 ou S3	nés avant le	01/01/63
Vétérans Arbalète Field	VA	nés avant le	01/01/68

V. CRITÉRIUM RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR

1. RÈGLES GÉNÉRALES

a) Participation

Dans le cadre du Critérium « Écoles de Tir » les surclassements sont interdits.
Un athlète ne peut donc concourir que dans sa catégorie réelle, définie par sa date de naissance (voir page 7).

b) Disciplines

Carabine 10 mètres (154) et Pistolet 10 mètres (150) suivant le règlement F.F.Tir appliqué aux Écoles de Tir.

2. CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL

a) Date et lieu

Ils sont fixés par les Comités Départementaux en accord avec les clubs du Département.
Date limite : le 19 février 2023.

b) Qualification

Les principes de qualification au Critérium Départemental sont les suivants :

Pour chaque discipline et dans chaque catégorie sont qualifiés :

- Le 1^{er} de chaque club quels que soient ses points,
- Ensuite, et en fonction du nombre de postes disponibles définis à l'avance par le Comité Départemental, les autres athlètes ayant réalisé les meilleurs points lors du Critérium Échelon Club.
- Les ex-aequo seront qualifiés au Critérium Départemental hormis si leur nombre provoque un dépassement trop important, auquel cas, la sélection s'effectuerait suivant les règles de barrages pour ces disciplines.

Exemple : Si dans un département 5 clubs participent à ce Critérium, pour une discipline dans une catégorie donnée, le premier de chaque club sera qualifié. Le Comité Départemental ayant attribué 15 places, les 10 autres athlètes à qualifier seront déterminés par leur score réalisé lors du Critérium Échelon Club.

NB : Le nombre de places attribuées par le Comité Départemental devra être dans tous les cas supérieurs de 5 places au nombre d'Écoles de Tir du département.

Exemple : S'il existe 7 clubs dans le département, le nombre minimum de places devra être de 12 par discipline et par catégorie.

c) Buts

Donner le titre de Champion du Critérium Départemental en individuel.

Effectuer un tir de sélection pour accéder au Critérium Régional.

d) Résultats

Les responsables départementaux transmettent le **fichier export ISIS** de leur critérium départemental au secrétariat de la Ligue (secretariat@lrtidf.org) et (competitions@lrtidf.org) au plus tard le 20 février 2023. Ils y joignent également le **palmarès** établi à partir d'ISIS.

3. CRITÉRIUM RÉGIONAL

a) Date et lieu

DIMANCHE 12 MARS 2023
STAND DE TIR de la S.T. MONTEREAU
17 avenue de la colline Saint Martin
(près de la piscine)
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

b) Qualifications

Les principes de qualification au Critérium Régional sont identiques à ceux du Critérium Départemental.

Pour chaque discipline et dans chaque catégorie sont qualifiés :

- le 1^{er} athlète de chaque département quel que soit son score,
- ensuite les **onze** autres athlètes ayant réalisé les meilleurs scores sur l'ensemble des 8 départements.
- les ex-aequo seront départagés en fonction des règles de barrages pour ces disciplines.

Les athlètes qualifiés seront inscrits automatiquement.

c) Inscriptions

Les Clubs devront régler la facture globale qui leur sera adressée par la Ligue pour confirmer la participation de leurs athlètes.

L'inscription s'élève à 5 euros par discipline.

Le montant total des engagements sera redistribué sous forme de lots aux athlètes lors du contrôle des équipements.

d) Plan de Tir

Le plan de tir prévisionnel sera mis sur le site à partir du 27 février 2023.

Date limite pour signaler les désistements : le 06 mars 2023.

Le plan de tir définitif sera mis sur le site à partir du 08 mars 2023.

e) Buts

Donner le titre de Champion du Critérium Régional en individuel.

f) Challenges par équipe

Un Challenge Pistolet et un Challenge Carabine seront également décernés lors du Critérium Régional. Les modalités sont les suivantes :

Le total de chaque équipe de club sera effectué par l'addition des résultats du meilleur Poussin Garçon ou Fille, du meilleur Benjamin Garçon ou Fille et du meilleur Minime Garçon ou Fille.

Pour participer au Challenge, un club devra donc avoir nécessairement pour une discipline donnée un athlète de chaque catégorie POUSSIN, BENJAMIN et MINIME, participant au Critérium Régional individuellement.

VI. SECTION COMPÉTITION 10M 2022 / 2023

CARABINE, PISTOLET, ARBALÈTE FIELD et MATCH, CIBLE MOBILE et PARA-TIR

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la SECTION COMPÉTITION CARABINE, PISTOLET, ARBALÈTE FIELD et MATCH, CIBLE MOBILE 10M et PARA-TIR sont définies dans le règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2022-2023.

RAPPEL Les tireurs para-tir seront intégrés dans tous les niveaux des compétitions de la gestion sportive (voir G.S. F.F.Tir & A.1.7.2).

1. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

a) Dates et lieux

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au
06 NOVEMBRE 2022 (Arbalète Field, Arbalète Match & Cible Mobile)
13 NOVEMBRE 2022 (Pistolet et Carabine).

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

b) Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c) Accès aux championnats régionaux

Les responsables départementaux transmettent le **fichier export ISIS** de leurs championnats au secrétariat **et au gestionnaire administratif et logistique sportive** de la Ligue (secretariat@lrtidf.org) et (competitions@lrtidf.org) au plus tard le **07 novembre 2022 pour l'Arbalète Field, l'Arbalète Match, la Cible Mobile et le 14 novembre 2022 pour la Carabine et le Pistolet**. Ils y joignent également le **palmarès** du championnat établi à partir d'ISIS, ainsi que **les plans de tir** des régionaux arbalète field, arbalète match et cible mobile établis avec les athlètes lors des départementaux.

Attention : ne seront pas qualifiés les athlètes ayant obtenu 0 ou n'ayant pas tiré l'épreuve complète lors du départemental (même s'ils rentrent dans les quotas).

d) Qualification

- ARBALÈTE FIELD 18M (025), PISTOLET 10M (100), PISTOLET VITESSE 10M (102), PISTOLET STANDARD 10M (103), CARABINE 10M (104)

La qualification des athlètes aux championnats régionaux dans l'une de ces disciplines, pour lesquelles un nombre de places a été déterminé en fonction des catégories, est obtenue en classant les athlètes à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du Championnat Départemental (voir tableaux pages 13 et 14).

La liste des qualifiés sera mise en ligne sur le site de la Ligue le 10 novembre 2022 pour l'Arbalète Field, l'Arbalète Match et la Cible Mobile et le 18 novembre 2022 pour le Pistolet et la Carabine.

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leurs régionaux dans une autre ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

Les athlètes tirant hors ligue l'échelon départemental devront envoyer leurs résultats avant la date limite imposée par la ligue IDF, sinon ils ne seront pas qualifiés pour les Régionaux en IDF.

- ARBALÈTE MATCH 10M (107), CIBLE MOBILE 10M (109), MIXTE 10M (110) ET PARA-TIR

L'accès aux Championnats Régionaux est libre à condition d'avoir tiré l'épreuve concernée lors de l'échelon départemental.

2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

a) Dates et lieux

Arbalète Field 18m	Samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022 CTS Arc Avenue Champlain 94430 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE
Arbalète Match 10m	Samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022 Complexe G. Pompidou, 106 rue de Neuilly 93250 VILLEMOMBLE
Cible Mobile 10m	Samedi 03 et dimanche 04 décembre 2022 Stand de Tir A.S. d'ÉTRECHY Route de Cocatrix 91580 ÉTRÉCHY
Carabine, Pistolet, Pistolet Vitesse et Pistolet Standard 10m Para-Tir 10m	Samedi 10 et dimanche 11 décembre 2022 C.D.F.A.S. 64 rue des Bouquinilles 95600 EAUBONNE

b) Plans de tir

- Cible Mobile : Les championnats se dérouleront à partir de 8h30 le samedi et le dimanche (matin : CM 30+30, après-midi : CM Mixte). **Les athlètes doivent impérativement indiquer au responsable départemental sur place la journée à laquelle ils souhaitent tirer leur championnat régional.**
- Arbalète Field, Arbalète Match :
A l'issue de leurs tirs départementaux, **les athlètes doivent choisir la série à laquelle ils souhaitent tirer leurs régionaux et l'indiquer impérativement au responsable départemental sur place afin d'être inscrits dans les plans de tir.**
- Pistolet 10m, Carabine 10m, Para-Tir 10m : il n'y a pas de choix de série.
Les athlètes tireront dans la série correspondant à leur catégorie.
- Pistolet Vitesse et Standard
Les athlètes devront choisir leur(s) série(s) lors de leur inscription en ligne.

c) Inscriptions

- Arbalète Field, Arbalète Match, Cible Mobile :
Seront enregistrés et facturés les athlètes dont les noms figurent sur les plans de tir établis lors des départementaux.
- Para-tir 10m :
Les athlètes qui ont participé aux championnats départementaux sont qualifiés d'office aux championnats régionaux. **Ils doivent prévenir la Ligue (competitions@lrtidf.org) s'ils ne souhaitent pas les tirer.**
- Carabine (104), Pistolet (100), Pistolet Vitesse (102), Pistolet Standard (103) :
RAPPEL - IL FAUT S'INSCRIRE EN LIGNE POUR CHACUNE DE CES DISCIPLINES

INSCRIPTION EN LIGNE POUR TOUTES LES DISCIPLINES CARABINE ET PISTOLET

A partir du **21 novembre 2022**, les athlètes qui veulent participer aux régionaux devront s'inscrire sur le site internet de la ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) :
Pour la précision (carabine et pistolet) ils devront impérativement confirmer leur participation.
Pour la vitesse et le standard, ils devront choisir leurs séries.

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
LE 21 NOVEMBRE À 9h00

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
LE 25 NOVEMBRE À 21h00

Les inscriptions des athlètes qui n'ont pas accès à internet pourront se faire par l'intermédiaire de leur Club ou de la Ligue.

La Ligue publie sur son site les plans de tir nominatifs par série :

- à partir du 21 novembre 2022 (Arbalète Field, Arbalète Match, Cible Mobile) ;
- à partir du 05 décembre 2022 (Carabine et Pistolet),
puis adresse les factures aux clubs.

Rappel : Le montant des factures doit être intégralement réglé.
Toute déduction devra être accompagnée d'un justificatif.
En l'absence de ce document, les sommes non réglées resteront dues.

d) Engagements

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **7 Euros** par discipline, pour les CADETS et JUNIORS,
- **13 Euros** par discipline, pour les ADULTES.

Le règlement est à effectuer par virement bancaire sur le compte de la Ligue Régionale de Tir à la réception de la facture et avant le championnat concerné.

e) Arbitrage

Les impacts seront évalués par des machines électroniques. Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises, sauf si une réclamation écrite est déposée dans le délai imparti.

f) Match Mixte par équipe CARABINE et PISTOLET 10M :

Les Clubs pourront inscrire **avant le 05 décembre 2022**, à l'aide de la fiche d'inscription disponible sur le site de la Ligue, 2 équipes maximum par catégorie : Jeune (CF, CG, JF, JG) et Adulte (**D1, D2, D3, S1, S2, S3**). Chaque équipe doit respecter la mixité. Un tireur étranger maximum peut faire partie de l'équipe.

Les **30** premiers coups de match du championnat régional individuel seront pris en compte pour l'accès au niveau national (voir GS F.F.Tir – § B.2.2.2. et B.4.3.). Il est donc obligatoire d'être qualifié pour le championnat régional individuel pour faire partie d'une équipe.

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE

a) Dates et lieux

Du 06 au 11 février 2023 à MONTLUÇON.

b) Inscriptions

Voir Règlement de GESTION SPORTIVE F.F TIR.

c) Accès

Qualification des meilleurs athlètes en fonction des quotas définis dans les tableaux spécifiques.
Voir règlement de GESTION SPORTIVE F.F TIR.

4. TABLEAUX DES QUOTAS DE PARTICIPATION

PISTOLET 10M N° INFO : 100

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Filles	60	MF - CF	17	Imposée
Cadets Garçons	60	MF - MG - CF - CG	25	Imposée
Juniors Filles	60	CF - JF	10	Imposée
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	18	Imposée
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	47	Imposée
Dames 2	60	D2 - D3	40	Imposée
Dames 3	40	D3	17	Imposée
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	98	Imposée
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	98	Imposée
Seniors 3	60	D3 - S3	58	Imposée

PISTOLET VITESSE 10M N° INFO : 102

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Filles	40	MF - CF	10	Choix
Cadets Garçons	40	MF - MG - CF - CG	20	Choix
Juniors Filles	40	CF - JF	10	Choix
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	10	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	20	Choix
Dames 2	40	D2 - D3	25	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	40	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	55	Choix
Seniors 3	40	D3 - S3	30	Choix

PISTOLET STANDARD 10M N° INFO : 103

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Garçons	40	MF - MG - CF - CG	30	Choix
Juniors Filles	40	CF - JF	10	Choix
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	10	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	20	Choix
Dames 2	40	D2 - D3	30	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	45	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	60	Choix
Seniors 3	40	D3 - S3	35	Choix

CARABINE 10M
N° INFO : 104

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Filles	60	MF - CF	40	Imposée
Cadets Garçons	60	MF - MG - CF - CG	40	Imposée
Juniors Filles	60	CF - JF	22	Imposée
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	27	Imposée
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	40	Imposée
Dames 2	60	D2 - D3	18	Imposée
Dames 3	40	D3	6	Imposée
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	55	Imposée
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	43	Imposée
Seniors 3	60	D3 - S3	15	Imposée

ARBALÈTE MATCH 10M
N° INFO : 107

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	Open	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	Open	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

ARBALÈTE FIELD 18M
N° INFO : 025

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Garçons	60	MF - MG - CF - CG	15	Choix
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	9	Choix
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	10	Choix
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	20	Choix
Vétérans*	60	VA - D2 - S2 - D3 - S3	40	Choix

* vétérans arbalète = D2 et S2 né(e)s avant le 01/01/68 et D3 et S3

CIBLE MOBILE 10 MÈTRES
N° INFO : 109

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	Open	Choix
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	Open	Choix
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

CIBLE MOBILE MIXTE 10 MÈTRES
N° INFO : 110

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	Open	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	Open	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

PARA-TIR 10 MÈTRES
N° INFO : voir gestion sportive F.F.TIR

L'accès aux Championnats Régionaux est libre à condition d'avoir tiré l'épreuve concernée lors de l'échelon départemental.

VII. CHAMPIONNATS DES CLUBS

Arbalète Field 18m - Carabine et Pistolet 10m Adultes - Carabine et Pistolet 10m Écoles de Tir

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, du CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS - Carabine et Pistolet 10m - Carabine et Pistolet 10m École de Tir - Arbalète Field 18m - sont définies dans la GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2022-2023 - VIE NATIONALE - § CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS.

1. COMPOSITION DES ÉQUIPES

L'équipe peut être modifiée à chaque échelon qualificatif. Sa composition définitive, ainsi que l'ordre de passage des athlètes, doivent être communiqués **au plus tard la veille du match**.

Sa composition peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du Match de Qualification en utilisant notamment les remplaçants. **Les athlètes PARA-TIR peuvent être intégrés à l'équipe s'ils tirent dans le respect du règlement de la compétition (debout et sans aide).**

Arbalète Field 18m :

Les équipes sont composées de 5 athlètes dont :

- au minimum 1 jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) et/ou 1 dame,
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Chaque Club ne pourra présenter qu'une équipe.

Carabine et Pistolet 10m :

Les équipes sont composées de 5 athlètes dont :

- au minimum 1 jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) ou 1 dame,
- au maximum 2 athlètes inscrits sur les listes HN, et,
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Chaque Club ne pourra présenter qu'une équipe.

Carabine et Pistolet 10m École de Tir :

Elles sont composées de 3 athlètes dont :

- 1 Poussin, 1 Benjamin, 1 Minime (fille ou garçon),
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Les clubs pourront présenter plusieurs équipes au tour départemental mais seule l'équipe classée 1ère pourra participer aux régionaux.

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

1^{ère} partie : match de qualification pour toutes les équipes participantes.

2^{ème} partie : phases finales destinées aux meilleures équipes.

Rappel : à la carabine, les points seront comptés au dixième à tous les échelons.

3. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

Date limite : 18 décembre 2022

Les résultats devront être adressés par mail dès la fin de la compétition au secrétariat et au gestionnaire administratif et logistique sportive de la Ligue (secretariat@lrfidf.org) et (competitions@lrfidf.org)

Arbalète Field 18 m : il n'y a pas de tour départemental, ni de régional (voir G.S. F.F.Tir & C.5.3).

Seront qualifiés pour le niveau régional :

Carabine et Pistolet 10m

la 1^{ère} équipe de chaque département, puis - sur l'ensemble de l'Île de France - un nombre d'équipes déterminé par la capacité d'accueil du stand où se déroule le TOUR RÉGIONAL.

Carabine et Pistolet 10m École de Tir

la 1ère équipe de chaque département, puis - sur l'ensemble de l'Île de France - un nombre d'équipes déterminé par le nombre d'équipes ayant participé aux championnats départementaux des clubs ÉCOLES de TIR.

Les listes des clubs qualifiés seront mises en ligne sur le site de la Ligue à partir du 22 décembre 2022, ainsi que les fiches d'inscriptions au tour régional.

Les clubs désireux de participer au tour régional doivent retourner leur(s) fiche(s) d'inscription, même ceux figurant en listes d'attente.

4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Arbalète Field 18 m : il n'y a pas de tour régional

Carabine et Pistolet 10m

**Samedi 21 janvier 2023 (pistolet) et
Dimanche 22 janvier 2023 (carabine)**
STAND DE TIR de la S.T. MONTEREAU
17 avenue de la colline Saint Martin
(près de la piscine)
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

L'engagement de 50 € par équipe (1 seule équipe par discipline et par club) **sera facturé aux clubs par la Ligue.**

Carabine et Pistolet 10m École de Tir

Dimanche 29 janvier 2023
CTS CRÉTEIL
Complexe Sportif Marie-Thérèse Eyquem
6 rue Thomas Edison
94000 CRÉTEIL

L'engagement de 30 € par équipe (1 seule équipe par discipline et par club) **sera facturé aux clubs par la Ligue.**

5. CHAMPIONNATS DE FRANCE

a) Dates et lieux

Arbalète Field 18m : 06 au 11 février 2023 à MONTLUÇON
Carabine et pistolet 10m et Écoles de tir : 18 et 19 mars 2023 à SAINT-GAUDENS

b) Qualifications

Arbalète Field 18m

Chaque club qui souhaite concourir au Championnat de France doit remplir une fiche d'inscription avec le nom des athlètes qui constitueront son équipe. Cette fiche est disponible sur le site internet fédéral ou auprès de la ligue.

Carabine et Pistolet 10m

Pour être qualifié au Championnat de France, il faut appartenir à la 1ère ou à la 2ème Division à l'issue du Match de Qualification de Niveau Régional.

Carabine et Pistolet 10m École de Tir

Seront qualifiées dans chaque discipline pour le niveau national : les 28 équipes championnes régionales, plus les 12 meilleures équipes suivantes.

VIII. GESTION SPORTIVE 2022 / 2023

ÉCOLES DE TIR

1. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

a) Dates et lieux

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au :
26 MARS 2023

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

b) Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c) Accès aux championnats régionaux

QUALIFICATION

- **Cible Mobile** : Accès libre à condition d'avoir tiré les championnats départementaux.

- **Plateau** : Accès libre (voir G.S. I.D.F. été 2023).

Les inscriptions doivent parvenir à la Ligue à l'aide d'une fiche d'inscription à demander à la Ligue au plus tard 8 jours avant la compétition.

- **Arbalète Field - Carabine - Pistolet - Para-tir**

La qualification des athlètes aux championnats régionaux dans l'une de ces disciplines, pour laquelle un quota a été déterminé en fonction des catégories, est obtenue en classant les athlètes à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du Championnat Départemental (voir tableaux pages 20 et 21).

Les listes des qualifiés et les plans de tir pourront être consultés sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org>) dès le 31 mars 2023.

d) Plan de tir des championnats régionaux

Cible Mobile 10m (109) : à partir de 13h30.

Pistolet 10m (150), Carabine 10m (154) : il n'y a pas de choix de série.

Les athlètes doivent tirer dans la série correspondant à leur catégorie.

Pistolet Vitesse 10m (152), Pistolet 3/7 10m (101), Carabine 3x20 10m (105), Arbalète Field 10m (158) : il n'y a pas de choix de série.

Les athlètes doivent tirer dans la série déterminée par la Ligue.

Aucun changement ne sera possible car une remise de médailles a lieu à l'issue de chaque série.

2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

a) Dates et lieux

Cible Mobile

SAMEDI 08 AVRIL 2023 (à partir de 13h30)

Stand de Tir d'ÉTRÉCHY

Avenue de Cocatrix

91580 ÉTRÉCHY

Arbalète Field, Carabine, Pistolet, Para-tir

SAMEDI 15 et DIMANCHE 16 AVRIL 2023

C.O.I.E.

19 rue du Chemin Vert

Z.I. du Chemin Vert

78610 LE PERRAY EN YVELINES

b) Inscriptions

- Les responsables départementaux transmettent le **fichier export ISIS** de leurs championnats à l'issue de la compétition et **au plus tard impérativement le 27 mars 2023 au soir** au secrétariat et au gestionnaire administratif et logistique sportive de la Ligue (secretariat@lrtidf.org) et (competitions@lrtidf.org). Ils y joignent le palmarès du championnat (l'export n'est pas un palmarès) qui servira à l'établissement de la dotation Écoles de Tir.

**Les désistements doivent parvenir à la Ligue par e-mail à secretariat@lrtidf.org au plus tard :
le 06 avril 2023, date de clôture des inscriptions pour toutes les disciplines**

- Les factures sont alors adressées aux clubs.

c) Engagements

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **5 €** par discipline

d) Championnats par équipe

Règles Générales

Dans chaque discipline, les équipes sont composées de **3 athlètes de même catégorie** (filles et garçons confondus).

Organisation - Inscriptions

Par l'intermédiaire d'une **FICHE D'INSCRIPTION EQUIPE** disponible sur le site de la Ligue.

Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue **au plus tard le 06 AVRIL 2023 pour toutes les disciplines.**

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE

a) Dates et lieux

Du 26 au 29 MAI 2022 à MONTBELLIARD (Arbalète Field, Carabine, Cible Mobile, Pistolet)

b) Qualification

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2022-2023.

RAPPEL

Tous les échelons de l'épreuve carabine 10m (154) pour toutes les catégories seront comptés au 1/10^{ème}.

L'épreuve carabine 3x20 10m (105) reste, elle, comptée au point entier.

4. TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

PISTOLET 10M ÉCOLES DE TIR N° INFO : 150

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Poussins Filles	30	Impossible	10	Imposée
Poussins Garçons	30	Impossible	15	Imposée
Benjamins Filles	30	Impossible	15	Imposée
Benjamins Garçons	30	Impossible	25	Imposée
Minimes Filles	40	Impossible	15	Imposée
Minimes Garçons	40	Impossible	40	Imposée

CARABINE 10M ÉCOLES DE TIR N° INFO : 154

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Poussins Filles	30	Impossible	25	Imposée
Poussins Garçons	30	Impossible	40	Imposée
Benjamins Filles	30	Impossible	25	Imposée
Benjamins Garçons	30	Impossible	40	Imposée
Minimes Filles	40	Impossible	40	Imposée
Minimes Garçons	40	Impossible	40	Imposée

PISTOLET VITESSE 10M ÉCOLES DE TIR N° INFO : 152

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	30	Impossible	Libre*	Imposée
Minimes Garçons	30	Impossible	Libre*	Imposée

* sous réserve d'avoir tiré les championnats départementaux

PISTOLET 3/7 ÉCOLES DE TIR N° INFO : 101

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	30	Impossible	Libre*	Imposée
Minimes Garçons	30	Impossible	Libre*	Imposée

* sous réserve d'avoir tiré les championnats départementaux

CARABINE 3x20 ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 105

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	60	Impossible	8	Imposée
Minimes Garçons	60	Impossible	13	Imposée

ARBALÈTE FIELD ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 158

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	30	Impossible	10	Imposée
Minimes Garçons	30	Impossible	15	Imposée

CIBLE MOBILE 10M ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 159

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Benjamins Filles		Imposée BG		
Benjamins Garçons	30	Impossible	Libre*	Imposée
Minimes Filles		Imposée MG		
Minimes Garçons	40	Impossible	Libre*	Imposée

* sous réserve d'avoir tiré les championnats départementaux